



# Commune de Saint-Blimont



## REPRISE DU RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS

Après avoir obtenu l'accord de la CABS pour le renouvellement du contrat  
**pour 1 an**

avec l'entreprise METOSTOCK pour le dépôt de nos végétaux.

Nous avons le plaisir de vous annoncer la reprise du ramassage des déchets  
verts à compter du : **mercredi 20 mai 2020.**

Suite à l'accumulation de déchets verts en raison du confinement, les  
employés communaux ramasseront au  
**maximum 5 sacs et 5 fagots de branchages par foyer.**

Seuls les sacs en papier, en toile et les branchages liés en bottes seront emportés.

Des sacs en papier seront disponibles exceptionnellement ce lundi,  
de 10h à 12h et de 14h00 à 16h00, en passant par la cour de la mairie,

### **Rappel du règlement du ramassage des déchets verts :**

Les tontes de gazon doivent être exclusivement déposées  
dans les sacs papiers vendus en mairie :

Au-delà de 25 kg par sac, le ramassage ne sera pas effectué.

Les branchages doivent être liés en bottes (longueur maximale d'1 mètre).

Les branchages trop volumineux, souches et troncs d'arbres etc... sont  
**INCOMPATIBLES AVEC LE SERVICE.**

Il est précisé que ce service n'est proposé QUE pour l'évacuation de  
« déchets verts » issus de la commune.

Le service de ramassage, a lieu chaque mercredi par les employés  
communaux, à partir de 8h00 et ce jusqu'au  
**MERCREDI 28 OCTOBRE 2020 inclus.**

***Rappel : La distribution des sacs en papier s'effectuera tous les  
samedis, aux horaires d'ouverture de l'Agence Postale Communale,  
de 09h00 à 11h00, jusqu'au 24 octobre à la mairie.***

Le Maire , José MARQUE